

Compte rendu du Conseil Municipal Du 26 avril 2022

Présents : M. Audureau, M. Boulanger, Mme Cordier, Mme Gallina -Muller, M. Guittienne, Mme Jeandel, M. Lapierre, M. Lepitre, M. Maniette, M. Thiriat, M. Vinck

Absents excusés : Mme Bourguignon

Absents non excusés: M. Pire

Retard :

Procurations : de Mme Bourguignon à Mme Gallina-Muller

Secrétaire: Mme Cordier

1) Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteur : M. R. MANIETTE

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021 par délibération N° 2022_04_01 du 08 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2021 au budget 2022 en report à la section d'investissement et à la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Résultats de fonctionnement reporté au 002 : 178 270,24 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 001 : 73 072,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- Résultats de fonctionnement reporté au 002 : **178 270,24 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 001 : **73 072,95 €**

2) Exploitation de la licence IV

Rapporteur : M. R. MANIETTE

Par la délibération N° 2022_03_01 du 11 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la licence IV du Caroloup.

Il est nécessaire de confier l'exploitation, même à titre provisoire à une personne référente choisie hors membres du conseil.

Le trésorier de l'AFR, M. Laurent CARABIN est pressenti pour tenir ce poste.

Une formation étant prévue du 2 au 4 mai 2022, il est proposé au conseil d'attribuer à M. Carabin cette compétence et de lui offrir la formation au permis d'exploitation d'un montant de 540 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Accepte de confier l'exploitation de la licence IV à M. Laurent CARABIN,
 - Accepte que la commune prenne en charge les frais de formation au permis d'exploitation d'un montant de 540 €,
 - Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches pour finaliser l'inscription de M. Laurent Carabin à la formation au permis d'exploitation

3) Réserve incendie Rue de Toul

Rapporteur : M. R. MANIETTE

Un projet d'aménagement du terrain pour l'installation d'une bâche à incendie Rue de Toul a reçu l'aval du SDIS 54.

Deux entreprises ont été contactées pour l'établissement d'un devis : M. Braidotti à Essey-Lès-Nancy et TPM du Saintois à Lalœuf.

Seul M. Braidotti a répondu.

Un devis a été proposé à hauteur de 27 141,82 € TTC. Il comprend la réalisation d'un demi-tour pour les camions citerne, d'une place de stationnement, d'une aire de retournement et la mise en place d'une bâche 120 M³.

L'entourage grillagé reste à finaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à accepter le devis et à faire les démarches pour l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'accepter le devis proposé par M. Braidotti
- D'autoriser le Maire à signer ce devis ou **autre, si mieux disant**
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches pour obtention de subventions

4) Adoption du règlement du cimetière

Rapporteur : M. R. MANIETTE

Le cimetière municipal doit faire l'objet d'un règlement précis. Actuellement, il n'y a pas d'affichage devant l'entrée. Il est proposé au conseil de prendre connaissance d'un projet rédigé qui fera l'objet d'un arrêté municipal après corrections et améliorations le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide d'accepter le règlement proposé

Le Maire,
Rémi MANIETTE

